Objectif 2: Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable.

Cible 2.a: Accroître, notamment grâce au renforcement de la coopération internationale, l'investissement dans l'infrastructure rurale, les services de recherche et de vulgarisation agricoles et la mise au point de technologies et de banques de plantes et de gènes d'animaux d'élevage, afin de renforcer les capacités productives agricoles des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés.

Indicateur 2.a.1: Indice d'orientation agricole des dépenses publiques

Informations institutionnelles

Organisation(s):

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

Concepts et définitions

Définition:

L'Indice d'orientation agricole des dépenses publiques est défini comme la part de l'agriculture dans les dépenses publiques, divisée par la part de la valeur ajoutée de l'agriculture dans le produit intérieur brut (PIB), l'agriculture désignant le secteur de l'agriculture, de la sylviculture, de la pêche et de la chasse. La mesure est un indice exempt de devise, calculé comme le rapport entre ces deux parts. Les gouvernements nationaux sont tenus de calculer les dépenses publiques selon les statistiques de finances publiques (SFP) et la classification des fonctions des administrations publiques (CFAP), et la part de la valeur ajoutée de l'agriculture dans le PIB selon le système de comptabilité nationale (SCN).

Concepts:

L'agriculture désigne le secteur de l'agriculture, de la sylviculture, de la pêche et de la chasse, ou la division A de la Classification internationale type par industrie (CITI) Rév. 4 (égale à la division A+B de la CITI Rév. 3.2).

Les dépenses publiques sont toutes les dépenses et acquisitions d'actifs non financiers associés au soutien d'un secteur en particulier, tel que défini dans le Manuel des statistiques de finances publiques (GFSM) 2014 élaboré par le Fonds monétaire international (FMI).

Les dépenses publiques sont classées selon la Classification des fonctions des administrations publiques (CFAP), une classification élaborée par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et publiée par la Division statistique des Nations Unies (DSNU).

La valeur ajoutée agricole et le PIB sont basés sur le système de comptabilité nationale (SCN).

Justification:

Un indice d'orientation agricole (IOA) supérieur à 1 reflète une orientation plus élevée vers le secteur agricole, qui reçoit une part plus élevée des dépenses publiques par rapport à sa contribution à la valeur ajoutée économique. Un IOA inférieur à 1 reflète une orientation plus faible vers l'agriculture, tandis qu'un IOA égal à 1 reflète la neutralité dans l'orientation d'un gouvernement vers le secteur agricole.

Les dépenses publiques consacrées à l'agriculture comprennent les dépenses consacrées aux politiques et aux programmes sectoriels; l'amélioration du sol et le contrôle de la dégradation des sols; l'irrigation et les réservoirs à usage agricole; la gestion de la santé animale, la recherche sur le bétail et la formation en élevage; recherche biologique marine/d'eau douce; le boisement et d'autres projets forestiers; etc.

Les dépenses consacrées à ces activités agricoles contribuent à accroître l'efficacité du secteur, la productivité et la croissance des revenus en augmentant le capital physique ou humain et/ou en réduisant les contraintes budgétaires inter-temporaires.

Toutefois, le secteur privé sous-investi généralement dans ces activités en raison de la présence d'une défaillance du marché (p. ex. la bonne nature de la recherche et du développement dans le secteur public, les externalités positives liées à l'amélioration des conditions du sol et de l'eau; le manque d'accès au crédit concurrentiel en raison de l'information asymétrique entre les producteurs et les institutions financières, etc.). De même, le risque élevé auquel sont confrontés les producteurs agricoles, en particulier les petits exploitants incapables de se protéger contre les risques, exige souvent l'intervention du gouvernement en termes de redistribution des revenus pour soutenir les petits exploitants en détresse à la suite de mauvaises récoltes et de pertes de bétail causées par les ravageurs, les sécheresses, les inondations, les défaillances d'infrastructures ou les graves changements de prix.

Les dépenses publiques consacrées à l'agriculture sont essentielles pour remédier à ces défaillances du marché et au besoin périodique de redistribution des revenus. Cela conduit à plusieurs indicateurs potentiels pour les Objectifs de développement durable, notamment: a) le niveau des dépenses publiques consacrées à l'agriculture (GEA); b) la part de l'agriculture dans les dépenses publiques, et c) l'AOI pour les dépenses publiques.

Un indicateur qui mesure les niveaux de GEA ne tient pas compte de la taille d'une économie. Si deux pays, A et B, ont le même niveau de GEA, et la même contribution agricole au PIB, mais que l'économie du pays A est 10 fois celle du pays B, fixer les mêmes niveaux cibles pour le GEA ne tient pas compte de la taille économique.

Un indicateur qui mesure du GEA ne tient pas compte des contributions relatives du secteur agricole au PIB d'un pays. Prenons deux pays de la même taille économique, C et D, où l'agriculture contribue à hauteur de 2 % au PIB de C, et de 10 % au PIB du pays D. Si les dépenses publiques totales étaient égales dans les deux pays, C ferait l'expérience d'un investissement relatif plus important dans l'agriculture que D. Si les dépenses publiques totales différaient, le résultat pourrait être amplifié ou dilué.

L'indice IOA tient compte de la taille économique d'un pays, de la contribution de l'Agriculture au PIB et du montant total des dépenses publiques. En tant que tel, il permet l'établissement d'une cible universelle et réalisable. Néanmoins, il est utile d'interpréter l'IOA en combinaison avec son numérateur et son dénominateur séparément, soit : la part de l'agriculture dans les dépenses publiques et la part à valeur ajoutée du PIB dans l'agriculture.

Commentaires et limites:

Comme le numérateur de ces données est basé sur des sources administratives, il n'y a pas d'intervalle de confiance ou d'erreur type associé aux données sur les dépenses publiques. Pour le dénominateur,

les données des comptes nationaux ne fournissent généralement aucune information sur l'erreur type ou l'intervalle de confiance.

La principale limite de cet indicateur est qu'il ne prend en compte que les dépenses du gouvernement central. Dans la mesure où certains pays peuvent avoir une intervention plus importante des gouvernements infranationaux dans l'agriculture, cela ne sera pas pris en compte.

Méthodologie

Méthode de calcul:

IOA = Part de l'agriculture dans les dépenses publiques/part de la valeur ajoutée de l'agriculture dans le PIB

Où:

Part de l'agriculture dans les dépenses publiques =

(Dépenses du gouvernement central pour l'agriculture/dépenses totales du gouvernement central) * 100

L'agriculture se réfère à la catégorie 042 du CFAP (agriculture, foresterie, pêche et chasse) ; et

Part de la valeur ajoutée agricole dans le PIB =

(Valeur ajoutée agricole/PIB)* 100

L'agriculture désigne la division A de la CITI Rév. 4 (agriculture, foresterie, pêche et chasse), égale à la division A+B de la CITI Rév. 3.2.

Traitement des valeurs manquantes :

• Au niveau national:

Les valeurs manquantes des dépenses publiques dans l'agriculture en 2018 ont été imputées à partir des données de 2017 fournies par les pays.

• Aux niveaux régional et mondial :

Les agrégats régionaux et mondiaux de 2018 sont basés sur des données mixtes de données normales de pays pour lesquels des données sont disponibles et de données imputées pour ceux dont les données ne sont pas disponibles. Pour la période de 2001 à 2017, les agrégats régionaux et mondiaux sont basés sur ceux des pays pour lesquels des données sont disponibles. Cela peut conduire les utilisateurs à interpréter ces agrégats comme se rapportant à tous les pays de la région, ce qui équivaut à traiter les pays dont les données sont manquantes comme s'ils étaient les mêmes que ceux pour lesquels les données sont disponibles.

Agrégats régionaux :

Les estimations mondiales et régionales sont compilées en additionnant d'abord séparément les quatre composantes individuelles de l'indice, soit : les dépenses publiques pour l'agriculture, les dépenses publiques totales, la valeur ajoutée de l'agriculture et le PIB. Celles-ci sont ajoutées uniquement pour

les pays d'une région (ou du monde) pour lesquels toutes les composantes sont disponibles, et l'indice est ensuite calculé pour cette région plus vaste.

Sources des écarts :

Comme la FAO ne modifie pas les données sur les dépenses publiques communiquées par les pays et utilise les estimations des comptes nationaux publiées par la Division des statistiques des Nations Unies (où certaines données nationales peuvent être imputées), il ne devrait pas y avoir de différence entre les données communiquées par la FAO et les chiffres nationaux.

Sources de données

Description:

Les données sur les dépenses publiques sont collectées auprès des pays au moyen d'un questionnaire annuel administré par la FAO. Étant donné que les pays compilent généralement les données sur les dépenses publiques en fonction de leurs systèmes financiers, et qu'il s'agit de données administratives couvrant la totalité des dépenses publiques, en particulier au niveau du gouvernement central, il n'y a pas de problème d'échantillonnage et aucune possibilité d'erreur d'échantillonnage. Pour certains pays qui ne communiquent pas de telles données à la FAO, les données peuvent être obtenues à partir de la base de données GFS du FMI (qui comprend des données similaires, mais couvrant davantage de secteurs, et avec moins de désagrégation du CFAP 042) ou à partir des sites web officiels des gouvernements nationaux.

Les données sur la valeur ajoutée agricole et le PIB sont basées sur le système de comptabilité nationale, qui est un cadre analytique qui compile les données nationales à partir d'une combinaison d'enquêtes, de recensements et de sources administratives (par exemple, fiscales). Ces données sont obtenues auprès de la Division des statistiques des Nations Unies, qui fournit des estimations de comptabilité nationale pour 220 pays et territoires.

Processus de collecte :

Les données pour le dénominateur sont collectées chaque année auprès des pays à l'aide du questionnaire de la FAO sur les GEA, élaboré en collaboration avec le FMI. Les données des pays peuvent être complétées, pour les pays manquants, par des données collectées par le FMI, ou publiées sur les sites web officiels des gouvernements nationaux. Les homologues officielles au niveau national sont, selon le pays, le bureau national des statistiques, le ministère des finances (ou une autre agence centrale de planification) ou le ministère de l'agriculture. La validation et la consultation ont été menées par le biais de diverses commissions et comités de la FAO, notamment ses deux commissions de statistiques agricoles en Afrique et en Asie et Pacifique, son Comité des statistiques de l'agriculture et de l'élevage en Amérique latine et dans les Caraïbes, et son Comité de l'agriculture.

Disponibilité des données

Description:

Des données sont disponibles pour une centaine de pays sur une base régulière.

Dernière mise à jour : Mars 2020

Séries chronologiques:

De 2001 à 2018

Désagrégation:

Comme cet indicateur est basé sur les données des comptes nationaux et sur les dépenses totales du gouvernement central, il ne permet pas la désagrégation selon les caractéristiques démographiques ou géographiques.

Calendrier

Collecte de données :

La collecte des données de 2019 sur les dépenses publiques en matière d'agriculture commencera en mai 2020. En raison du temps nécessaire pour collecter, compiler et publier les données nationales, très peu de pays seront en mesure de fournir les données de l'année de référence 2019 pour le cycle de collecte de données du printemps 2020 de la FAO.

Publication des données :

Comme ces données sont en grande partie compilées annuellement, la prochaine publication de cet indicateur est prévue pour novembre 2020 et couvrira les données jusqu'à l'année de référence 2019 (pour les pays pour lesquels la collecte, la compilation et la publication des données sont plus rapides).

Fournisseurs de données

Ministère des finances, agence centrale de planification, bureau national des statistiques et/ou ministère de l'agriculture

Compilateurs de données

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

Références

URL:

www.fao.org

Références:

Dernière mise à jour : Mars 2020

FAOSTAT domaine des dépenses publiques pour l'agriculture http://www.fao.org/faostat/fr/#data/IG

FMI Manuel des statistiques de finances publiques 2014 https://www.imf.org/external/Pubs/FT/GFS/Manual/2014/GFSM 2014 FRE.pdf